



Comment obtenir des affiches ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 21 octobre 2004

Pourrais-je obtenir des affiches sur le tabagisme passif pour les afficher dans mon entreprise ?

D'avance merci

Réponse :

C'est avec grand plaisir que nous vous expédierons des affiches sur le tabagisme passif. L'INPES vient de lancer une campagne sur le tabagisme passif et va très prochainement expédier à plus de 37 000 entreprises des kits contenant affiches, signalétiques, dépliants DNF etc... Contactez-nous au numéro de téléphone 01 42 77 06 56 pour nous faire part de votre adresse. Cependant, le fait de poser des affiches ne permettra sans doute pas de régler le problème de tabagisme dans votre entreprise. Votre direction doit intervenir pour mettre fin aux abus. Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme. Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose.